

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires¹ français à l'appel à projets **Solar Cofund 2**.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://www.solar-era.net/joint-calls/>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

Etape 1 : 02/10/2018, 16 h 00 (CET)

Etape 2 : 25/02/2019, 16 h 00 (CET)

Points de contact à l'ANR

Chargé de projet scientifique ANR

Aurélien GAUFRES

+33 1 73 54 82 29

aurelien.gaufres@agencerecherche.fr

Responsable scientifique ANR

Pascal BAIN

+33 1 78 09 80 43

pascal.bain@agencerecherche.fr

¹ C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En mettant en place des accords avec des agences de financement étrangères, l'ANR permet aux chercheurs français d'initier ou d'approfondir leurs collaborations. Elle entend ainsi faire émerger des équipes d'excellence européennes et internationales.

L'objectif est de financer des projets internationaux innovants se démarquant clairement des projets nationaux en cours, démontrant une forte synergie entre les équipes de chaque pays et une réelle intégration des travaux communs.

L'appel à projets SOLAR-ERA.NET Cofund 2 vise à soutenir le développement du secteur de l'énergie solaire à l'échelle européenne. La réduction des coûts des technologies de l'énergie, la diminution de l'impact environnemental de la production d'énergie et des technologies avancées de fabrication, le développement et l'intégration des systèmes énergétiques sont des piliers thématiques de la stratégie Low Carbon Energy (LCE) mise en place dans le « Paquet Énergie Européen ». Plus globalement, l'appel s'inscrit dans le contexte du changement climatique en favorisant une fourniture en énergie durable, sûre et rentable et en entraînant de la croissance et de l'emploi dans le secteur du solaire et des industries associées, renforçant ainsi la compétitivité européenne.

Il s'agit de :

- Coordonner des efforts de recherche sur le long terme entre les États membres (et les pays associés) ;
- Aider à accélérer la mise sur le marché de solutions technologiques abordables, rentables et efficaces qui limiteront durablement l'impact environnemental des systèmes énergétiques ;
- Contribuer aux objectifs politiques de l'Union de l'Énergie, du SET Plan et à la construction de l'Espace Européen de la Recherche.

13 pays participent à cet appel : l'Autriche, la Belgique, Chypre, la France, l'Allemagne, la Grèce, Israël, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède, la Suisse et la Turquie.

L'appel SOLAR-ERA.NET Cofund 2 comporte cinq thématiques basées sur des priorités identifiées dans le SET Plan :

- A) Technologies industrielles photovoltaïques avancées (TRL 4 à 7)
- B) Technologies photovoltaïques émergentes (TRL 3 à 5)
- C) Photovoltaïque intégré au bâti (TRL 4 à 7)
- D) Outils de suivi et de diagnostic de centrales PV (TRL 6 à 7)
- E) CSP à bas coût et technologies de nouvelle génération pour le CSP (TRL 4 à 7)

L'ANR couvrira seulement certaines de ces thématiques, pour des projets à niveau de TRL situés entre 3 et 5. L'ADEME participe également au co-financement de cet appel à projets.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel, les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par les coordinateurs, sur le site de soumission Electronic Submission System (ESS) disponible à l'adresse suivante : <http://www.solar-era.net/joint-calls/>, en respectant le format et les modalités demandés.

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **02/10/2018 à 16 h.**

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au **20/02/2019 à 16 h.**

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Les projets financés dans le cadre de cet appel devront être porté par des consortia composés d'au moins **deux partenaires de deux des pays participants à cet appel, dont une entreprise.** Le financement sera versé aux chercheurs des consortia sélectionnés par leur organisme subventionnaire national respectif, conformément aux critères d'éligibilité relatifs à chaque pays et chaque agence de financement.

Des partenaires de pays ne participant pas à l'appel à projets SOLAR-ERA.NET Cofund 2 peuvent être intégrés dans les consortia comme des partenaires supplémentaires apportant de la valeur ajoutée au projet. Cependant, ces partenaires devront financer les activités dans le cadre du projet sur leurs fonds propres. Une lettre d'engagement doit être jointe en annexe de la proposition impliquant l'engagement du partenaire dans le projet.

La durée du projet doit être de **36 mois maximum** (durée commune à tous les partenaires du projet).

La pré-proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date.

La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- **Partenaires éligibles à un financement ANR**

L'ANR ne financera les partenaires français d'un projet que si le consortium comporte au moins un partenaire français de type organisme de recherche public ou assimilé (éligible au financement de l'ANR ; cf. Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR).

Les entreprises ne sont éligibles à un financement ANR que si elles mènent des travaux de R&D en France et sont partenaires d'un projet comportant au moins un partenaire français de type organisme de recherche public ou assimilé.

L'ANR ne financera que les partenaires français (partenaire effectuant sa recherche en France ou dans une unité de recherche internationale sous tutelle d'un établissement de recherche publique français) des projets.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1. L'ANR couvrira seulement certaines des thématiques, pour des projets à niveau de TRL situés entre 3 et 5 sur les axes A, B et E.

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

4. EVALUATION

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions selon les modalités énoncées en annexe du plan de travail de la Commission Européenne².

L'appel conjoint SOLAR-ERA.NET Cofund 2 prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- Étape 1 : examen international par les pairs et présélection par les agences de financement.
- Étape 2 : examen international unique par les pairs.

4.1 MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION DES PRE-PROPOSITIONS ET PROPOSITIONS

Les modalités et critères d'évaluation sont tels que décrit dans les documents de l'appel à projet disponible sur la page de l'appel sur le site de l'ANR et sur le site de <http://www.solar-era.net/joint-calls/>. Le cas échéant et sur demande auprès de l'ANR, une traduction des critères d'évaluation pourra être fournie.

4.2 CLASSEMENT

Les propositions sont classées par le comité international d'évaluation selon les résultats de l'évaluation.

² General Annex of Horizon 2020 of the Work Programme on ERA-NET Cofund : http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-d-eranet-cofund_en.pdf

La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

4.3 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation, à concurrence de la capacité budgétaire des agences participant au co-financement de l'appel à projets.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>.

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

Situation sur la nécessité de l'accord de consortium au sein du projet :

Les déposants doivent se référer au texte de l'appel et à la fiche relative aux accords de consortium publiée sur le site de l'ANR (Fiche n°4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/documents/2017/ANR-RF-Fiche-4-AC.pdf>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.